



MAIRIE DE MARINES

Place du Maréchal Leclerc - 95640 MARINES

Téléphone : 01.30.39.70.21 – Télécopie : 01.30.39.96.60

E-mail : secretariat.general@mairie-marines.org

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 14 novembre 2014

Le vendredi quatorze novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué le sept novembre 2014, s'est réuni en mairie, à vingt heures, sous la Présidence de Madame Jacqueline MAIGRET, Maire.

Etaient présents : Mme Jacqueline MAIGRET, M. Jean LORINE, M. Daniel THEPENIER, Mme Nadine NINOT, Mme Catherine GENET, M. Daniel HERMAND, M. Daniel LE ROY, M. Jean-Jacques GUERIN, Norbert VINCENT (arrivée à 20h50), Mme Elisabeth OYER LAURENT, Mme Annie PINCEMIN, Mme Christine REVEAU, Mme Dominique LE MOAL-LASSALLE, M. Jacques ESTRELLA, M. Vincent LAUTIE, Mme Angélique VANYPER, Mme Angélique LEROYER, Mme Annie DE GROOTE, M. Denis CHRETIEN, Mme Emmanuelle MARCK.

Absents avec pouvoir : Mme Jeanine PESSINA pouvoir à Mme Annie PINCEMIN, M. Stéphane BILLAULT pouvoir à Mme Jacqueline MAIGRET.

Absent excusé : M. Alain COVILLE

- Présentation du centre hospitalier « RUPARI » au Burundi par M. Léopold RUPARI, ancien conseiller municipal

Soit, sur vingt-trois membres en exercice, vingt présents, deux absents avec pouvoir et un absent. Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à **vingt heures trente-cinq**.

Mme Annie PINCEMIN est élue Secrétaire de séance.

Avant l'adoption du PV du 19 septembre 2014, Madame Jacqueline MAIGRET précise qu'il ne faut pas tenir compte de la phrase « Vu le décret n°66-787 du 14 octobre 1996 ainsi que la note de service du Ministère de l'Education Nationale du 26 juillet 2010 précisant les montants plafonds de rémunération des heures effectuées par les enseignants dans le cadre d'une activité accessoire » dans les points 2014CM1909N13 et 2014CM1909N14. Cela n'a pas d'influence sur la légalité des délibérations

Approbation du compte rendu de la séance du 19 septembre 2014 à l'unanimité.

2014CM1411N01 Signature de la convention « Maison des Arts et Métiers de la Vigne » avec l'Union Vigneronne Vals d'Oise et de Seine (UVVOS)

Le conseil municipal, à l'unanimité

- AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'association UVVOS concernant la mise à disposition à titre gratuit de la « Maison des Arts et Métiers » de la Vigne pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois
- PRECISE que le revenu des visites fait l'objet d'une répartition à hauteur de 25% pour la commune et 75% pour l'association. Ces 25% seront versés annuellement à chaque fin d'exercice.

2014CM1411N02 Création de commissions extra-municipales

Arrivée de M. Norbert VINCENT

Le conseil municipal, à l'unanimité

- CREE une commission extra-municipale par commission municipale
- FIXE le nombre de membres de chacune des commissions comme suit :
 - élus de la commission ad hoc
 - 10 marinois
 - 5 représentants d'association
- ANNEXE la présente délibération au Règlement Intérieur du Conseil Municipal
- DIT qu'il appartient au président ou vice-président de commission de constituer ou non la commission extramunicipale de son ressort.

L'appel à candidature fera l'objet d'une parution dans le prochain SAM.

2014CM1411N03 Signature d'une convention de gestion concernant la location des douze logements sis 27ter, boulevard de la République

Le conseil municipal, à l'unanimité

- AUTORISE le Maire à signer la convention de gestion ainsi que les mandats de gestion avec Loca'rythm pour les logements suivants sis 27ter, boulevard de la République :
 - Bâtiments A :
 - logement A01 : T2 de 55,35m²
 - logement A02 : T2 de 50,75 m²
 - logement A03 : T4 de 87,65 m²
 - logement A11 : T2 de 58.45 m²
 - logement A12 : T2 de 50,75 m²
 - logement A13 : T4 de 87.65m²
 - Bâtiments B :
 - logement B01 : T3 de 72,05m²
 - logement B02 : T2 de 55.65m²
 - logement B03 : T3 de 78m²
 - logement B11 : T3 de 71.15m²
 - logement B12 : T2 de 51.15m²
 - logement B13 : T4 de 87.10m²
- PRECISE que les honoraires de gestion de Loca'rythm s'élèvent à 7 % du montant des loyers et charges.
- PRECISE que la garantie de loyer impayé + dégradations s'élève à 3.20 % du montant des loyers et charges.
- PRECISE que ce contrat est consenti pour une durée de 10 ans

2014CM1411N04 Demande de subvention au Parc Naturel Régional du Vexin – élaboration de fiches patrimoines dans le cadre du PLU

Le conseil municipal, à l'unanimité

- AUTORISE le Maire à déposer la demande de subvention auprès du PNR au titre du financement des études relatives à la préservation et à la valorisation des paysages ainsi qu'aux projets d'aménagements,
- AUTORISE le Maire à signer les documents inhérents à cette subvention
- DIT que les crédits restants sont prévus au budget.

2014CM1411N05 Convention de gestion pour l'instruction des demandes d'urbanisme avec la Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC)

Le conseil municipal, à l'unanimité

- CONFIE la gestion des instructions des actes d'urbanisme de la commune de Marines à la CC Vexin Centre
- AUTORISE le maire à signer la convention correspondante et ses éventuels avenants.

2014CM1411N06 Opposition du transfert de la compétence d'élaboration et gestion du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Commune Vexin Centre (CCVC)

Le conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de ne pas transférer la compétence « PLU » à la Communauté de Commune Vexin Centre.
- CHARGE le Maire d'adresser cette décision au Président de la CC Vexin Centre dès que cette délibération sera exécutoire.

2014CM1411N07 Participation de la commune au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CISPD)

Le conseil municipal, à l'unanimité

- INTEGRE la commune de Marines au CISPD de la Communauté de Communes Vexin Centre,
- DESIGNE Mme Jacqueline MAIGRET, Maire de la commune comme membre du CISPD et, en son absence, Mme Nadine NINOT comme suppléante.

2014CM1411N08 Signature nouveau contrat groupe assurance statutaire avec SOFCAP

Le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE les taux et prestations négociés pour la commune de Marines par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire,
- DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2015 au contrat d'assurance groupe et ce jusqu'au 31 décembre 2018.
- PREND ACTE que la participation de la commune aux frais du CIG s'élève à 747.98 € pour l'année 2015, soit 0.12 % de la masse salariale assurée.
- AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.
- PREND ACTE que la commune de Marines pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du délai de préavis de six mois.

2014CM1411N09 Modalités des journées vacances

Le conseil municipal, à l'unanimité

- PRECISE que le chèque de caution déposé en mairie lors d'une inscription, sera encaissé si les participants ne se sont pas présentés à la journée vacances sans avoir prévenu préalablement le service population dans un délai de 48 heures avant le départ
- PRECISE que les non-marinois ne sont pas prioritaires sur les inscriptions
- PRECISE que les activités culturelles payantes seront refacturées aux participants extérieurs au prix coutant

2014CM1411N10 Modification contrat emploi aidé

Le conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de renouveler le poste d'agent administratif dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi »
- PRECISE que le contrat sera d'une durée d'un an renouvelable, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- PRECISE que la durée du travail est fixée à 35 h par semaine.
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi de Cergy, ainsi que le contrat d'accompagnement dans l'emploi.
- AUTORISE le maire à percevoir les aides de l'Etat.

2014CM1411N11 Certification de non utilisation de produits phytosanitaires

Le conseil municipal, à l'unanimité

- CERTIFIE la non utilisation de produits phytosanitaires sur les espaces verts de la commune
- S'ENGAGE à communiquer auprès des marinois par tous outils de communication nécessaires sur cette démarche
- SOLLICITE le Parc Naturel Régional du Vexin afin de bénéficier du taux bonifié à 70% pour la réhabilitation du lavoir de la demi-lune auprès du Parc Naturel Régional du Vexin,

Décisions du Maire

objet du marché	attributaire	montant HT
travaux sur aire de jeux	ELASTIPARC - 4, route Longjumeau - 91380 Chilly- Mazarin	38 014,86 €
Elaboration du PLU	SARL GENIN SIMON - 6, rue du Perche - 75003 PARIS	26 790,00 €
Maitrise d'Œuvre - extension du Dojo	EMODIS - 2, rue Delapierre - 78480 Verneuil sur Seine	14 000,00 €
Entretien des espaces verts	VERT SAISON - 755, route de Beauvais - 60390 LA HOUSOYE	102 558 €

L'ordre du jour est épuisé à 21h52.

Informations

Un comité de suivi (COFIL) a été mis en place pour le Plan Local d'Urbanisme composé de Madame Jacqueline MAIGRET, Monsieur Jean LORINE, M. Daniel THEPENIER, Mme Elisabeth OYER-LAURENT, la Directrice Générale des Services, l'Architecte des Bâtiments de France, un représentant du PNR, deux représentants de la Direction Départementale des Travaux ainsi que le bureau d'étude GENIN & SIMON. Le COFIL se réunira le 1^{er} décembre 2014.

La prochaine réunion de la commission cadre de vie aura lieu le 4 décembre 2014.

Madame Jacqueline MAIGRET lit l'article 23 du règlement intérieur de la CCVC « il est admis que les conseillers municipaux des 34 communes ont la possibilité de s'inscrire à une seule commission de leur choix sous réserve que des conseillers communautaires titulaires ou suppléants de leur commune n'en fassent pas partie ».

Madame Jacqueline MAIGRET enverra la liste des commissions aux élus pour recueillir leurs souhaits.

La séance est levée à 22h07.

Question du public

Les garages des nouveaux logements ne risquent-ils pas de servir d'endroit de stockage ?

Mme Jacqueline MAIGRET répond que non car les garages sont ouverts, il ne s'agit pas de box.

Qu'en est-il de la politique de non utilisation de produits phytosanitaires chez les agriculteurs ?

Mme Jacqueline MAIGRET répond qu'il y a eu des progrès, mais qu'il reste des progrès à accomplir.

A Marines, le 21 novembre 2014,

Le Maire

Jacqueline Maigret
